

Mission réalisée	Epreuves règlementaires
Dossier / Rapport	2410602
Date de la vérification	04 octobre 2024
Lieu de la vérification	Atelier 7654
Vérificateur	M. CAVAREC

CHARIOT PLUS**Z.A. de Kermelin****56890 SAINT AVE****IDENTIFICATION : Equipement de travail (levage-manutention / R. 485)****CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR / C.A.**

Constructeur	JUNGHEINRICH
Type	E.J.D. / 118
Identification	9050 6572
Mise en service	2016
CARACTERISTIQUES	
Particularités / équipement	Automoteur / mât duplex fixe / tablier frontal fixe 0,59 m / châssis de base élevable
Capacité nominale	2000 kg sur les bras
Capacité effective	1000 kg jusqu'à 2,10 m sur les fourches
Hauteur de levage / portée	2,10 m mesuré / centre de gravité de la charge à 0,60 m sur fourches
Equipement porte charge	2 fourches frontales soudées / Ep. : 55 mm, Lg : 1150 mm x 185 mm
Conducteur / commandes	Accompagnant, conduite frontale par timon articulé / compteur : 1681 heures
Organes de suspension	1 chaîne à 4+4 mailles jointives, 15,875 mm / allongement : <3%
Organes de sécurités	Limiteur de débit, commandes non maintenues, contact de choc sur timon
Energie / propulsion	Electrique par batterie embarquée / roues simples sur bandages avant et arrière
Epreuves règlementaires	Réalisées le 04 octobre 2024
Déclaration de conformité	Présenté Marquage : « C.E. » en place sur châssis

Vérification générale et « Ré-épreuves avant remise en service » (R. 4323-28 du code du travail)**Règlementation applicable : arrêté du 1 mars 2004 - article 2 / Périodicité réglementaire - article 23 : 6 mois****Article 5-1 : Examen d'adéquation** : non réalisé (mission complémentaire sur demande)**Article 6 : Essais de fonctionnement****Article 9 : Examen de l'état de conservation****Article 15 : Epreuves d'aptitude à l'emploi** (décret 92-767 du 29/07/1992 et annexe 1)**Condition de la vérification** : en exploitation / aucun incident ni modification portée à notre connaissance ce jour.

La mission ne comprend pas : l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, ainsi que les mesures d'organisation et d'utilisation de l'appareil, les règles générales de prévention, l'analyse de la documentation éventuellement présentée.

§ Les essais réalisés ont sollicité l'appareil à sa capacité maximale d'utilisation.

§ Personnel habilité pour la conduite de l'appareil lors des essais : présent

CP : 7654**CONCLUSION (en référence)**

Il appartient au chef d'établissement utilisateur de décider, au regard des informations portées dans ce rapport de la mise en service de l'appareil. (Art. L. 4321-1 à L. 4321-5)

Examens et essais réglementaires réalisés ce jour dans les limites de notre mission :

Selon article 6 –

Au titre de l'essai de fonctionnement :

Sans observation.

Selon article 9 –

Au titre de l'examen de l'état de conservation :

Sans observation.

Selon articles 10 et 11-

Epreuves d'aptitude à l'emploi :

Sans observation.

Résultat sur le compte-rendu d'épreuves **en annexe page 4.**

Chariot élévateur de manutention	- Conducteur accompagnant	- Dossier : 2410602
Constructeur : JUNGHEINRICH	- Type : E.J.D. / 118	- Identification : 9050 6572

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ET ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

POINTS VERIFIES (Selon articles 6 et 9) (parties visibles et accessibles sans démontage)	ESSAIS et CONSTATS	N° OBS.
<u>SOURCE D'ENERGIE (électrique)</u> Dispositif de condamnation / arrêt d'urgence Equipement / canalisations / protection / fixations <u>STRUCTURE / EQUIPEMENT PORTE - CHARGE</u> Châssis, longerons, contrepoids, batterie Mât - tablier - liaisons - articulations Fourches frontales fixes soudées sur tablier Suspentes de levage (chaines) Attaches / ridoirs de tension / réglage Poulies - galets - axes - guidages <u>POSTE de CONDUITE</u> Accessibilité / timon, commandes Protection passive du conducteur (tablier, écran...) Protection active du conducteur Visibilité pour les manœuvres <u>ORGANES de COMMANDE (progressive)</u> Identification des organes de service Etat - fonctionnement / retour au point neutre Avertisseur sonore Indicateur de charge / témoins / compteur <u>MOUVEMENTS de la CHARGE (sur fourches)</u> Vérins / circuit hydraulique / distributeur Protection des organes mobiles accessibles Arrêt et maintien de la charge en position Limitation de la vitesse descente (<0,60 m/s) Limitation de la course des vérins Limitation de vitesse suivant hauteur <u>MOBILITE de L'APPAREIL</u> Mécanismes visibles et accessibles Frein de service Frein de stationnement Roues simples sur bandages Commande de direction / timon / leviers Galets latéraux de stabilisation <u>PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES</u> Affichage des capacités effectives de l'appareil Abaque affiché avec centre de gravité à 0,60 m Consignes de sécurité et d'emploi Notice d'instructions / documentation technique R. 4313-14 : Déclaration de conformité R. 4323-19 : Carnet de maintenance R. 4323-25 : Registre de sécurité R. 4323-28 : Epreuves règlementaires Identification - repère - plaque de constructeur	Assurée par contact à code et coupe batterie Bon état apparent (sans démontage) Absence d'anomalies visibles Fonctionne, sans défaut apparent Sans défaut apparent En état, allongement dans les tolérances (<3%) Correctement réalisées Sans défaut apparent Aisée, conforme Assuré, en état / chasse - pieds en place Inversion du mouvement par choc sur le timon de manœuvre Satisfaisante Pictogrammes en place, lisible Bon état / assuré par rappel auto Fonctionne Fonctionnent Bonne étanchéité, bon fonctionnement Assuré dans les conditions normales d'utilisation Efficace avec charge d'essai et d'épreuves Assuré par le limiteur de débit Assuré par le limiteur de pression et butées fixes sur mât Sans Etat et fonctionnement satisfaisant Efficace avec charge d'essais et d'épreuves Bon fonctionnement, par action du timon à retour automatique Bon état apparent, réglage correct Fonctionnement correct / retour automatique efficace En place Réalisé, lisible du poste de conduite par le conducteur 1000 kg jusqu'à 2,10 m Apposées sur châssis / Poids mini de la batterie affiché : 133 kg Existent Présentée Présenté Visé Réalisées le 04 octobre 2024 Existe, fixée sur le châssis	

Chariot élévateur de manutention	- Conducteur accompagnant	- Dossier : 2410602
Constructeur : JUNGHEINRICH	- Type : E.J.D. / 118	- Identification : 9050 6572

(R. 4323-28) « RE-EPREUVES REGLEMENTAIRES » d'un Chariot de Manutention (CA)	
REFERENTIEL : arrêté du 1 MARS 2004	- Articles : 2 et 15 - Equipement soumis aux prescriptions techniques "C.E."
ESSAIS et EPREUVES	- Vérification de « l'aptitude à l'emploi » : Article 14
MOTIF	- Remise en service : Article 19
Article 3 : Dispositions préliminaires aux essais avant mise en surcharge	- Examen de la documentation technique et plaques constructeur - Examen de l'état de conservation de l'équipement - Essais de fonctionnement à vide des mécanismes et des sécurités - Cariste habilité présent pour les manœuvres - Vérification des abaques affichés et fiche de calcul de capacités fournies
Configuration lors des essais	- Charge étalonnée, déposée sur les fourches (lest de béton) - Sol ferme de type industriel, sensiblement horizontal - zone réservée, balisée et dégagée, chariot sécurisé

Article 6 : ESSAIS FONCTIONNELS et AUTRES ESSAIS suivant notice (mobilité, levage, etc.)			
CHARGE NOMINALE (selon plaque constructeur)	Portée (m)	Hauteur (m)	Charge (kg)
Tous mouvements correspondant à l'usage et respectant l'abaque des charges et des portées affichées sur l'appareil	0,60	2,10	1000
Conduite et essais des freins avant-arrière / essais de maintien sur pente =10 % Bon comportement des dispositifs de sécurité et des freins	0,60	0,30	2000

Article 10 : EPREUVES STATIQUES				
Coefficient de surcharge : 25 % (selon réglementation applicable).	Durée (h)	Portée (m)	Hauteur (m)	Charge (kg)
Positionnement stable, sol horizontal, fourches en élévation	0,25	0,60	2,10	1250
Aucune déformation de structure ni défautuosité n'a été constatée	1	0,60	2,10	1250
Stabilité générale du chariot correcte / essais satisfaisants				

Essais de stabilité de l'ensemble de l'équipement porte charge (Norme FD H96-301-3)	
Descente du support de charge (fourches)	: 10 mm (<100 mm en 10 mn)
Résultat pour l'essai d'étanchéité du circuit	: satisfaisant
Déformation résiduelle après dépose de la charge d'épreuve : aucune déformation visible, résultat satisfaisant	

Article 11 : EPREUVES DYNAMIQUES			
Coefficient de surcharge : 10 % (selon réglementation applicable).	Portée (m)	Hauteur (m)	Charge (kg)
Roulage : Mât vertical - Gerbage : Mât vertical = manœuvre 3 fois Descente avec arrêts brusques pour vérification de la stabilité générale	0,60	2,10	1100
Mobilité : Marche avant et arrière, mât vertical : virages = vitesse : 1/3 V-max : freinage = vitesse : V-max	0,60 0,60	0,30 0,30	2200 2200

RESULTATS des ESSAIS et EPREUVES (réalisées le 04 octobre 2024)
L'appareil a subi les épreuves statiques et dynamiques sans défaillance ni dommage pour son fonctionnement. Epreuves réglementaires satisfaisantes pour la configuration d'équipement actuel (page 1 de ce rapport).